

REGLEMENT COUPE DE FRANCE MASCULINE 2009/2010

- REGLEMENT GENERAL -

Art 1 : Participants : Les 16 équipes de Ligue A Masculine, les 14 équipes de Ligue B Masculine.
L'organisation des matchs respecte le règlement sportif de la LNV et les critères du « cahier des charges marketing » de la LNV.

Art 2 : Calendrier

1 ^{er} tour : 21/22 novembre 2009	¼ finale: 16 mars 2010	½ finale : 1 ^{er} avril 2010	Finale : 3 avril 2010
---	---------------------------	--	--------------------------

Art 3 : Qualification des joueurs

Pour participer à un tour de Coupe de France, les joueurs sont QUALIFIES par la LNV pour leur championnat respectif, à la date de la rencontre et avant les 1/4 de finale.

Dans le cas du remplacement d'un joueur en inaptitude physique, les joueurs régulièrement qualifiés 15 jours avant la date des ¼ de finales peuvent participer à la Coupe de France (Art 11 du statut du joueur professionnel)

Art 4 : Résultats

Les résultats sont communiqués sur le site Internet de la FFVB (1h maximum après la fin du match) en respectant la procédure fédérale des championnats nationaux. Les feuilles de match doivent parvenir à la LNV en respectant la procédure du championnat (article 28.2 du règlement sportif).

Art 5 : Forfait et Pénalité

En cas de match perdu par forfait ou pénalité, l'équipe est éliminée et doit acquitter l'amende financière prévue par le règlement sportif LNV 2009/2010 (article 17.1 du règlement sportif)

Art 6 : Arbitrage Les arbitres sont désignés par la CCA pour les rencontres. Les indemnités d'arbitrage sont conformes à la réglementation du championnat de France. (Barème de la LNV 2009/2010). Pour l'ensemble de la compétition, les 2 juges de lignes, OBLIGATOIRES, sont désignés par la CRA du club organisateur. Les indemnités sont prises en charge par le club organisateur et conforme à la réglementation du championnat de France. (Barème de la LNV 2009/2010).

- Les clubs organisateurs des matchs du 1^{er} tour prennent en charge les indemnités d'arbitrage et les indemnités de déplacement, d'hébergement et de restauration des arbitres selon le barème de la LNV.
- Les clubs organisateurs des matchs des ¼ de finale prennent en charge les indemnités d'arbitrage et les indemnités de déplacement, d'hébergement et de restauration des arbitres selon le barème de la LNV.
- La LNV prend en charge les indemnités d'arbitrage et les indemnités de déplacement, transport et hébergement et restauration des arbitres et des juges de ligne des ½ finales et de la finale selon le barème de la LNV.

Art 7 : Ballons

- Les rencontres du 1^{er} tour, des ¼ de finale se joueront avec les ballons du championnat : Mikasa MVA 200. Le club organisateur mettra à disposition les ballons
- Les demi-finales et la finale se joueront avec les ballons MOLTEN (contrat FFVB).

Art 8 : Modalités financières

- **1^{er} TOUR** Les équipes prennent à leur charge leur déplacement, leur hébergement et leur frais de restauration.
- **Quart de Finale** : Le club organisateur assure l'hébergement et les frais de restauration de l'équipe visiteuse (Maximum 16 personnes pour 1 nuitée **NN + 2 repas). Les équipes visiteuses prennent à leur charge leur déplacement jusqu'au lieu de la compétition.
- **Demi-finale** : La LNV prend en charge l'hébergement, les frais de restauration des 4 équipes qualifiées. (Maximum 16 personnes par équipes pour 1 nuitée + 2 repas). Les équipes prennent en charge leur déplacement jusqu'au lieu de la compétition.
- **Finale** : La LNV prend en charge l'hébergement, les frais de restauration des deux finalistes (Maximum 16 personnes par équipes pour 2 nuitées + 4 repas).

REGLEMENT SPORTIF DU 1er TOUR (16^{ème} et 8^{ème} de finale)

Art 9 : Organisation sportive:

- 6 poules de 4 équipes qui jouent des matchs à élimination directe. Le club vainqueur de chaque tournoi se qualifie pour les ¼ de finale.
- 2 poules de 3 équipes qui jouent un tournoi avec attribution des points identique au championnat. Le vainqueur de ce tournoi se qualifie pour les ¼ de finale.

Art 9.1 : Tirage au sort : Il est organisé par la Commission Sportive de la LNV lors de la conférence de presse prévu le 30 septembre 2009 en présence des équipes. L'ordre des matchs et les clubs organisateurs sont déterminés par un tirage au sort intégral.

PROCEDURE

Les équipes sont réparties en 3 chapeaux :

1^{er} chapeau : les 8 premières équipes du championnat de Ligue A Masculine 2008/2009

2^{ème} chapeau : les 8 autres équipes du championnat de Ligue A Masculine 2009/2010

3^{ème} chapeau les 14 équipes de Ligue B Masculine 2009/2010 + les 2 invités FFVB

- 1 Les 8 poules sont constituées des équipes de 1 à 8 tirées au sort à partir du 1^{er} chapeau , puis des équipes de 9 à 16 tirées au sort à partir du second chapeau et des équipes de 17 à 32 tirées au sort à partir du troisième chapeau pour compléter les poules. Le club organisateur du 1^{er}Tour est la première équipe de chaque poule tirée au sort du troisième chapeau.
- 2 En cas de refus, ou d'impossibilité du club désigné comme organisateur, le deuxième club de Ligue B est désigné « club organisateur ». Si aucun club désigné n'est en capacité d'organiser, un tirage au sort entre les deux clubs de Ligue A de la poule désigne le « club organisateur »
- 3 Un tirage au sort intégral entre les équipes de chaque poule détermine les rencontres entre les équipes.

Art 9.2 : Dates et horaires des matchs:

1. Pour les poules de 4

- Les matchs des 16^{ème} de finale sont programmés le samedi 21 novembre 2009. Le premier match est implanté à 17H30 suivi du second match prévu à 19h30. Le club organisateur a le choix de l'horaire de son match.
- Les matchs des 8èmes de finales sont programmés le dimanche 22 novembre 2009 à 15h00 (Sauf impératif TV)

Le programme des matchs de chaque poule est transmis à la Commission Sportive de la LNV 15 jours avant le début du tournoi.

2. Pour les poules de 3

- Les matchs sont programmés pour un tournoi sur 3 journées (du vendredi au dimanche). L'ordre des matchs est fixé par la commission sportive conformément à l'ordre du tirage au sort. Le « club organisateur » joue le 1^{er} et le 3^{ème} match.
- Les rencontres se déroulent en 3 sets gagnants suivant le comptage de points du championnat. (Article 34 du règlement sportif LNV). En cas d'égalité, les clubs seront départagés par le set avéré, puis le point average, puis le coefficient des sets et le coefficient des points.
- Le vainqueur du tournoi est qualifié pour le ¼ finale.

Art 9.3 : Créneaux d'entraînements

Le club organisateur de chacune des poules met à disposition des participants des créneaux d'entraînements respectant l'article 7.6 du règlement sportif de la LNV.

Pour les poules de 4

- Les équipes du match programmé à 17h30 disposent des créneaux de 9h30 et 10h30.
- Les équipes du match programmé à 19h30 disposent des créneaux de 11h30 et 12h30.

Pour les poules de 3

- Le club organisateur met à disposition de l'équipe adverse des créneaux d'entraînements respectant l'article 7.6 du règlement sportif de la LNV.

REGLEMENT SPORTIF DES ¼ DE FINALE

Art 10 : Organisation sportive: Les 8 équipes qualifiées jouent des matchs à élimination directe. Le club vainqueur de chaque match se qualifie pour les ½ finales.

Art 10.1 : Tirage au sort: Les matchs et le club organisateur sont déterminés par un tirage au sort intégral organisé par la Commission Sportive de la LNV lors du BD LNV prévu le 17 décembre 2009

PROCEDURE

Les 8 matchs sont constitués dans l'ordre du tirage au sort. Le club organisateur du ¼ de finale est la première équipe tirée au sort. En cas de refus, ou d'impossibilité du club désigné comme organisateur, le deuxième club est désigné « club organisateur ».

Art 10.3 : Date et horaires des matchs:

Les matchs des ¼ de finale sont programmés le mardi 16 mars 2010 à 20h00. (Sauf impératif TV) L'organisation des matchs respecte le règlement de la LNV et les critères du « cahier des charges marketing » de la LNV.

Art 10.4 : Créneaux d'entraînements

Le club organisateur met à disposition de l'équipe adverse des créneaux d'entraînements respectant l'article 7.6 du règlement sportif de la LNV.

REGLEMENT SPORTIF DES ½ FINALES

Art 11 :Organisation sportive: Les 4 équipes qualifiées jouent des matchs à élimination directe. Le club vainqueur de chaque match se qualifie pour la finale.

Art 11.1 :Tirage au sort : L'ordre des matchs est déterminé par un tirage au sort intégral. Il est organisé par la Commission Sportive de la LNV lors du BD LNV prévu le 18 mars 2010.

PROCEDURE

- La première ½ finale oppose les deux premiers clubs tirés au sort.
- La deuxième ½ finale oppose les deux clubs suivant tirés au sort.

Art 11.2 :Dates et horaires des matchs:

Les ½ finales sont programmés le jeudi 1^{er} avril 2010 à LYON au Palais des Sports de GERLAND

- 1^{ère} demi-finale à 18H00. (Sauf impératif TV)
- 2^{ème} demi-finale à 20h30. (Sauf impératif TV)

L'organisation des matchs respecte le règlement de la LNV et les critères du « cahier des charges marketing » de la LNV.

Art 11. 3 :Créneaux d'entraînements

Les équipes de chacune des demi-finales disposent de créneaux d'entraînements respectant l'article 7.6 du règlement sportif de la LNV.

- Les équipes du match programmé à 18h00 disposent des créneaux de 9h30 et 10h30.
- Les équipes du match programmé à 20h30 disposent des créneaux de 11h30 et 12h30

REGLEMENT SPORTIF DE LA FINALE

Art 12 :Organisation sportive: La finale se joue au meilleur des cinq sets. Le club vainqueur se qualifie pour la l'IECL 2010/2011.

Art 12.1 :Dates et horaires des matchs:

La finale est programmée le samedi 3 avril 2010 à 20h00 à LYON au Palais des Sports de GERLAND (Sauf impératif TV). L'organisation du match respecte le règlement de la LNV et les critères du « cahier des charges marketing » de la LNV.

Art 12.3 :Créneaux d'entraînements

Les équipes disposent de créneaux d'entraînements en respectant l'article 7.6 du règlement sportif de la LNV. Un tirage au sort détermine les créneaux horaires dont disposent les équipes.

- Un créneau de 10H00 / 11H00
- Un créneau de 11H00 / 12H00

Les horaires d'entraînement peuvent être modifiés en cas d'impératif TV.